

Blanchiment d'argent : un "parrain" du Sud écroué à Marseille

lundi 3 décembre 2007 par [marieagnes](#)

02/12/2007 18:57

MARSEILLE (AFP) - **Blanchiment d'argent : un "parrain" du Sud écroué à Marseille**

Un "parrain" du Sud de la France, **Roland Cassone**, a été placé dimanche sous mandat de dépôt à Marseille après avoir été mis en examen dans **une affaire de blanchiment lié au cercle de jeux parisien Le Concorde**, a-t-on appris auprès de son avocat.

Roland Cassone, 63 ans, fiché au grand banditisme, a été mis en examen pour blanchiment, association de malfaiteurs et détention d'arme, a précisé Me Antoine Beraud.

En garde à vue depuis mercredi, ce grand cardiaque a été entendu par le juge à l'hôpital après un malaise survenu dimanche matin dans les locaux de la PJ à l'Evêché. Lors de son interpellation dans sa propriété cossue de Simiane, près d'Aix-en-Provence, il portait un revolver chargé à la ceinture.

Il lui est reproché d'avoir fait partie d'un vaste réseau de recyclage d'argent sale via Le Concorde, rouvert fin 2006 après vingt ans de fermeture et dont le gérant de fait Paul Lantieri, 43 ans, est en fuite. Il nie en bloc tous les faits qui lui sont reprochés selon son défenseur.

Dès vendredi, [Charles Duchaine](#), magistrat du pôle financier de la juridiction interrégionale spécialisée (JIRS), avait débuté les présentations par un expert-comptable marseillais et un intermédiaire financier au coeur du système. Des auditions qualifiées de très fructueuses de source proche de l'enquête.

Parallèlement, François Rouge, président de la Banque de patrimoines privés (BPP) de Genève, a été écroué samedi. Au total, "il y a au moins dix ou douze personnes déférées entre hier et aujourd'hui, d'autres sont prévues mardi ou mercredi", a précisé une source judiciaire.

Sept personnes arrêtées mardi et écrouées vendredi en région parisienne vont ainsi faire l'objet d'un mandat d'amener en début de semaine. "Ils étaient en charge de veiller aux intérêts de Paul Lantieri qui ne pouvait être partout entre ses multiples affaires en Corse, sur la Côte et à Aix-en-Provence", selon un spécialiste des jeux.

C'est l'arrestation d'Ange-Toussaint Federicci, le 12 janvier à Paris, qui a conduit à la série d'interpellations du début de semaine. Selon des enquêteurs il était le "tampon" permettant aux équipes corse et marseillaise de contrôler Le Concorde : "lui arrêté, chaque gang a alors voulu reprendre ses billes et ils ont commis des erreurs que nous sommes en train d'exploiter".

Soupçonné d'être l'un des auteurs d'un règlement de comptes sanglant, le 4 avril 2006 dans le bar des Marronniers à Marseille, Federicci a été mis en examen pour assassinat le 17 janvier et écroué.

Farid Berrhama, 39 ans, fiché au grand banditisme pour trafic de drogue, et deux de ses "lieutenants", avaient été tués lors de cette fusillade. Paul Lantieri avait également été mis en examen dans l'affaire, soupçonné d'avoir aidé Federicci à soigner sa blessure après la fusillade.

Le juge Claude Choquet en charge de la partie criminelle de ce dossier tentaculaire a procédé au total à trois mises en examen et entendu quatre personnes ayant le statut de témoin assisté.